



Inscription Restauration  
Septembre / Octobre  
2020

1 rue Jules Ferry  
10510 Maizières la Grande-Paroisse  
03.25.24.54.72  
les-galopins.maizieres@orange.fr

Réglé par :

- Sept/ Oct  
 /  Chèques  
 /  Espèces  
 Le / / 2020  
 Le / / 2020

Nom du responsable légal : .....

Prénom de l'enfant : .....

**Cocher les cases des jours de présence de votre (vos) enfant(s) :**



Semaine 36	
Jours	Rest.
GARDERIE	
M 1	
Mercredi	
J 3	
V 4	

Semaine 37	
Jours	Rest.
L 7	
M 8	
Mercredi	
J 10	
V 11	

Semaine 38	
Jours	Rest.
L 14	
M 15	
Mercredi	
J 17	
V 18	

Semaine 39	
Jours	Rest.
L 21	
M 22	
Mercredi	
J 24	
V 25	

Semaine 40	
Jours	Rest.
L 28	
M 29	
Mercredi	
J 1	
V 2	

Semaine 41	
Jours	Rest.
L 5	
M 6	
Mercredi	
J 8	
V 9	

Semaine 42	
Jours	Rest.
L 12	
M 13	
Mercredi	
J 15	
V 16	



**Vacances d'Octobre** : Reprise scolaire le 2 novembre 2019

**Pour les repas scolaire :**

Soit : repas x 4 € 30 = €

**Régler à l'inscription** par chèque libellé à l'ordre du Trésor Public ou la somme précise en espèces.

Toute inscription remise après le dernier jeudi du mois en cours sera prise en compte en fonction des effectifs.

Les Tarifs sont affichés et vous les trouverez en Annexe 1 du règlement intérieur que vous avez signé à l'inscription de l'enfant.

**Petit rappel du règlement intérieur pour l'accueil périscolaire :**

- ↪ Arrivée entre 7h et 8h20.
- ↪ Départ entre 16h30 et 18h25.
- ↪ Une facture sera remise aux parents, chaque début de mois suivant.

**Aucun enfant ne pourra être accueilli à la restauration scolaire ou à l'accueil de loisirs les mercredis sans inscription préalable accompagnée du règlement.**

**Petit rappel du règlement intérieur pour la restauration scolaire :**

↪ En cas d'absence justifiée par certificat médical, le repas du 1er jour est toujours perdu car il n'est pas possible de décommander un repas pour le jour même.

Si la famille ne prévient pas, les repas seront également perdus les jours suivants.

Au cours du mois, vous pouvez néanmoins, à titre tout à fait **exceptionnel**, prévenir l'Accueil le jeudi de la semaine précédente pour annuler ou rajouter un repas.

**Petit rappel du règlement intérieur pour les mercredis :**

- ↪ Arrivée entre 7h et 9h / 13h15 et 14h.
- ↪ Départ entre 11h30 et 12h / 16h30 et 18h25.
- ↪ En cas d'absence, aucun remboursement ne pourra s'effectuer sans certificat médical.
- ↪ Prévoir un sac avec un change, une bouteille d'eau, un goûter et une paire de chaussons qui pourra rester à l'Accueil de Loisirs.